

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 352 - JUIN 2013



Retraites : sans attendre, prendre part au débat



Stagiaires lauréats des concours, contractuels admissibles, titulaires remplaçants, contractuels, EAP



**Jusqu'au 21 juillet,
le SNES au service des jeunes collègues**

L'édito

La rentrée scolaire 2012 était toujours marquée par les choix opérés sous la mandature Sarkozy. La rentrée 2013 sera celle de François Hollande. La loi d'orientation Peillon, sur laquelle nous avons agi tout au long de l'année, constitue au jour de son adoption définitive par le Parlement, un compromis. On se félicite par ailleurs de l'effort de recrutement accompli cette année, réponse aux luttes que nous avons menées sans relâche pendant 5 ans. Mais à ce jour, nous ne savons toujours pas si les postes aux concours seront effectivement pourvus, car la crise de recrutement bat son plein. Il faut revaloriser nos professions, sans quoi il ne sera pas possible de convaincre les étudiants de choisir nos métiers.

Dès la rentrée, nous veillerons à accueillir nos nouveaux collègues, professionnellement et syndicalement : qu'ils soient stagiaires lauréats des concours, externes à 15 heures ou internes à 18 heures, contractuels admissibles volontaires pour un service de 6 heures, ou bien étudiants ayant opté pour le dispositif Emploi Avenir Professeur (EAP). Les tentatives d'utiliser ces derniers pour boucher les trous, à la vie scolaire ou devant les classes, devront être déjouées de telle sorte que ces EAP ne soient pas contrariés dans leur objectif prioritaire de formation et de réussite au concours. L'objet du dispositif EAP, dont la rémunération est modique, n'est que de compléter la formation universitaire par l'accompagnement d'un tuteur dans son activité.

Sommaire

Pages 2-3 : Actualités
Pages 4-5 : Notation
Pages 6-7 : Hors Classe
Page 8 : Baccalauréat

Pour autant, la rentrée Hollande 2013 aura deux visages et elle risque de pâtir des choix budgétaires : l'austérité pèse aussi sur l'éducation. Les crédits d'Etat dévolus aux établissements ont été fortement réduits. Ceux destinés au recrutement d'Assistants d'Education sont insuffisants, ce qui conduit à la perte d'une centaine d'emplois dans les vies scolaires de l'académie. Le correctif sur les DGH des établissements ne suffit pas à faire face à la montée des effectifs et le H/E dans les lycées généraux et technologiques continue de se dégrader. Du côté des collectivités territoriales, on s'interroge sur les crédits alloués aux budgets des établissements ou aux constructions.

Y aura-t-il à la rentrée un enseignant devant chaque classe ? Chaque élève trouvera-t-il une place conforme à ses choix d'orientation, en particulier en lycées professionnels ? Rien n'est moins sûr ! Les défis économiques et sociaux auxquels cette majorité est confrontée impliquent pourtant d'investir avec détermination dans le second degré. Le SNES-FSU plaide pour une relance de l'éducation prioritaire, pour une refonte du collège pour tous, pour une rupture avec les réformes Darcos/Chatel des lycées, pour un fonctionnement démocratisé de nos établissements scolaires.

Un an après l'élection de François Hollande, et alors que les politiques d'austérité ont fait la preuve de leur nocivité, une nouvelle phase s'ouvre : professeurs, fonctionnaires, salariés, pour les retraites, les salaires et l'éducation, la rentrée sera sociale !

Un an après l'élection de François Hollande, et alors que les politiques d'austérité ont fait la preuve de leur nocivité, une nouvelle phase s'ouvre : professeurs, fonctionnaires, salariés, pour les retraites, les salaires et l'éducation, la rentrée sera sociale !

Laurent Tramoni

Clément Méric

Le SNES et la FSU ont appris avec effroi et indignation le décès de Clément MERIC, jeune syndicaliste étudiant et militant antifasciste, mortellement frappé par un groupe de militants d'extrême droite.

Ils demandent au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux agissements des groupes d'extrême droite.

Le SNES/FSU participera à toutes les initiatives contre ces thèses d'extrême droite qui expriment la haine et le racisme.

Stéphane Rio

Vaucluse**Mixité sociale : aller au-delà de l'incantation**

Certes il est trop tard pour peser sur les débats parlementaires de la loi de Refondation de l'école - lesquels ont finalement fait l'impasse, ou presque, sur la carte scolaire - mais c'est quand même un événement. Le 30 mai, soit hélas avec 6 mois de retard sur la demande initiale du SNES-FSU (le 17/12/12), face au degré alarmant de ségrégation scolaire atteint dans les villes du département, la majorité du CDEN a rallié notre proposition d'adresse au ministre de l'Education Nationale ainsi formulée :

"Après Avignon, le cas de la carte scolaire de Carpentras montre à quel point la puissance publique est entravée par certaines dispositions législatives dans sa capacité à organiser un service public d'éducation qui réponde à l'exigence républicaine d'égalité.

C'est pourquoi le CDEN de Vaucluse réuni le 30 mai 2012 fait siennes les formulations suivantes, extraites du rapport de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication remis au Sénat le 27 juin 2012 :

• "Il est établi que les territoires où se trouve la plus faible mixité sociale dans les établissements et la plus forte concurrence entre les établissements connaissent à la fois de plus mauvais résultats en moyenne, plus d'échec scolaire et plus d'inégalités scolaires, au détriment des élèves de milieu défavorisé".

• "[...] **Aucune réforme de la carte scolaire ne parviendra à limiter l'ampleur des inégalités scolaires et à faire reculer la ségrégation si les établissements privés n'y sont pas associés.**

Le CDEN demande au ministre de mettre au plus vite en débat la question posée par Mme la rapporteure :

"Peut-on continuer à accorder la même dotation à l'élève pour tous les établissements privés ou doit-on prévoir des modulations en fonction de la composition sociale de chacun d'eux, par exemple en fonction de la proportion d'enfants défavorisés qu'ils accueillent ?"

Pour : 13

(5 FSU, 1 UNSA, FCPE, PEEP, élue Région)

Contre : 4 (FO) - Abstention : 0

(1)NDLR : d'abord par la loi Debré (1959), qui l'oblige à prendre en charge les salaires des profs (Etat) et les dépenses de fonctionnement (collectivités locales) du privé sans autre condition que le respect des programmes.

Sébastien Massonnat

Bouches du Rhône

Une fin d'année scolaire en berne

A lors qu'au mois d'août dernier nous concevions espoir dans les moyens supplémentaires annoncés par le nouveau ministre de l'éducation, le bilan de la situation que nous pouvons dresser en ce mois de Juin 2013 est amer. Ainsi, la bouffée d'oxygène qui avait été accordée aux Bouches du Rhône par l'octroi de 81 ETP pour les vies scolaires est sur le point de disparaître purement et simplement avec l'annonce de la suppression de 106 postes d'AED dans notre Académie. Le mardi 4 Juin, une délégation FSU a été reçue par le conseiller de François Hollande, en visite à Marseille, et lui a signifié sa ferme opposition à ce retour en arrière. Cela dégraderait considérablement les conditions d'encadrement des élèves dans les établissements alors même que plusieurs d'entre eux (le collège Manet et le collège Prévert de Marseille notamment) ont connu récemment des accès de violence.

Le secrétariat départemental du SNES a réclamé la tenue d'un CDEN pour débattre de cette question et rechercher des solutions durables en associant pour cela l'ensemble des acteurs concernés, Education nationale, collectivités territoriales et responsables de la politique de la ville. Le Conseil général a signifié son accord.

Julien Santamaria et Michèle Garnier.

Alpes de Haute-Provence

L'action syndicale est efficace

Enseignement du provençal : l'occitan est enseigné à Digne, Château-Arnoux et Manosque. Les deux professeurs sont affectés avec un temps de service partagé entre 4 établissements difficile à intégrer dans les emplois du temps et qui ne permet pas forcément de proposer aux élèves un enseignement de qualité auquel ils ont droit. Il arrive que les cours soient dispensés sur le temps de repas des élèves voire aux horaires d'un autre cours. L'information auprès des élèves et des familles n'est pas non plus favorisée. Les représentants de la FSU au CTSD ont exposé cette situation insatisfaisante au DASEN. Depuis, on a pu observer de nettes avancées au collège de Château-Arnoux : l'option est ainsi proposée à tous les élèves en vue de l'année prochaine, et tous ont pu être informés. Dans les établissements où des problèmes persistent les enseignants sont soutenus par le SNES et la FSU pour rencontrer leur direction.

Lycée des Iscles : pondérations en BTS

En début d'année les collègues des matières technologiques en BTS CRSA et Maintenance du lycée des Iscles apprennent qu'ils ne bénéficieraient plus des pondérations sur les enseignements n'étant pas considérés comme des cours magistraux sur le référentiel. Soit la majorité de leurs heures en classe entière ou en groupe. La direction considérant que le décret n° 80-657 de 1980 était caduc suite à un changement d'appellation de leurs disciplines.

Grace à l'intervention du SNES aux niveaux académique et ministériel, les pondérations ont été rétablies en mai. C'est une victoire qui évitera que cette expérience se répande dans toute l'académie l'an prochain.

Marie-Ange Guiseppi, Alexandre Arnaud, José Bolo, Lionel Lasfargues, Anne-Marie Lasfargues

Les Hautes Alpes**Les rythmes scolaires chez Ubu !**

Les Hautes-Alpes n'ont pas fait le pont et ont dû travailler le vendredi 10 mai. Mais pour un bien piètre résultat : entre 30 et 80 % d'absentéisme des élèves dans les établissements. Certains pourraient parler d'une journée perdue, elle aura néanmoins servi à démontrer qu'une classe avec moins d'élèves offre de meilleures conditions de travail pour tous ! Cela aura aussi révélé que l'administration en voulant faire du zèle n'aura somme toute fait que de l'occupationnel puisqu'il y a eu rupture dans la continuité du service public : certains élèves d'internat ne pouvaient pas être accueillis. Cette décision ne respecte pas les temps familiaux dans un département où l'on compte beaucoup de travailleurs saisonniers qui n'ont souvent comme repos que quelques jours en mai. La réforme des rythmes scolaires offre d'insondables perspectives !

En parallèle, les diverses évaluations (langues, histoires des arts...) de fin d'année multiplient aussi les injonctions paradoxales : des évaluations déréglementées sans l'apport ni le soutien de la hiérarchie (chefs d'établissement, IPR) mises en œuvre grâce à la bonne volonté des enseignants, parfois en dehors du temps de travail, dès le mois de mai pour répondre aux besoins de l'administration sans soucis des acquis et du temps de travail des élèves, s'agirait-il d'une "reconquête du mois de mai" ?

Delphine Franceschetti

Tombola : une gagnante parmi les retraités

Les retraités ayant participé massivement à la souscription pour la manifestation du 6 avril, c'est à l'une d'entre eux que la chance a souri en désignant Pilar BOIX ROCHE, professeure d'espagnol au lycée Victor Hugo et au collège André Malraux, et fidèle adhérente du SNES depuis des dizaines d'années. On se souvient de son engagement pour de bonnes conditions de travail, pour refuser le laxisme et pour défendre ses droits. Toutes nos félicitations !

Retraites

La réforme continue

Une nouvelle étape est annoncée dans la réforme (permanente ?) des retraites. Certes, les déficits se creusent, conséquences de la crise économique et du chômage. Ceux-ci impliquent de changer de politique économique au profit d'une stratégie de sortie de crise par la relance et la demande, en priorisant l'emploi et les salaires. Tel n'est pas le choix qui est fait en Europe, et la politique de l'offre nourrit une spirale de dumping salarial et fiscal, mène à la récession, voire à la déflation. Réduire la dépense impliquerait alors de désindexer les pensions des actuels retraités par rapport aux prix, promesse d'économies rapides. Le SNES-FSU rappelle son attachement à la parité de niveau de vie entre actifs et retraités. C'est un acquis récent, qui doit nous rappeler que la réapparition de la pauvreté des personnes âgées est possible. Faut-il insister sur le coût de la perte d'autonomie et sur celui des établissements d'accueil des personnes âgées ?

Réduire la dépense impliquerait également d'allonger la durée de cotisation pour tous, au prétexte d'un allongement de la durée de la vie. Mais quel sens donner à des réformes qui fixent un nombre de trimestres nécessaires à l'accès à une retraite à taux plein (75 % du salaire de référence) inatteignable pour l'essentiel de la population ? Allongement de la durée des études nécessaires à l'accès à l'emploi, périodes de chômage ou de réorientation professionnelle, pauses dans l'activité professionnelle pour l'accueil d'un enfant, chômage des seniors, pénibilité ... Chacun sait que, l'allongement de la durée d'activité étant limité, les trimestres manquant contribueront à baisser encore le montant des pensions. A cela s'ajoute la double peine de la décote, dispositif le plus rude de la réforme Fillon de 2003, en particulier pour les femmes.

Comme à chaque réforme, la propagande contre les pensions des fonctionnaires bat son plein. Cette année, c'est sur le salaire de référence que se focalisent les Diafoirus des plateaux télévisés : il faudrait de toute urgence renoncer au calcul de la pension des fonctionnaires sur la base du salaire des six derniers mois pour passer à celui des 10 ou 25 dernières années, nécessairement plus faible. Ce ne serait que justice ? Le SNES-FSU rappelle qu'il n'y a pas lieu d'isoler un paramètre parmi tant d'autres, qu'il y a moins de différences entre le public et le privé qu'il n'y en a entre les nombreuses caisses du privé et que l'équité du système se mesure à l'aune du taux de remplacement : les rapports entre la pension et le dernier salaire perçu dans le privé et dans le public sont similaires.

Sans attendre la rentrée, le SNES-FSU appelle à organiser des réunions d'information avec les collègues pour déconstruire la doxa et préparer les nécessaires mobilisations du premier trimestre 2013.

Laurent Tramoni

Suppressions de postes d'AED

Incompréhensible, indéfendable, inacceptable !

Lors du Comité Technique Académique du 29 mai dernier, le SNES-FSU a dénoncé la suppression massive (la rumeur disait 106 !) d'emplois d'assistants d'éducation dans notre académie au motif de restrictions budgétaires imposées à tous les ministères sur leurs crédits de fonctionnement dans le cadre d'une politique d'austérité. L'enveloppe globale reste identique, mais le SMIC augmente, ainsi que le nombre de boursiers et d'élèves nécessitant l'assistance d'un AVS-i. Ces besoins de financement n'ont pas été pris en compte, ni anticipés par le gouvernement qui, aujourd'hui, revient sur ses engagements. Le Recteur s'engage à limiter le nombre des suppressions d'emplois afin d'atténuer l'effet de cette mesure nationale. Nous avons affirmé notre souhait de prioriser le fonctionnement des établissements sur le temps scolaire, ce qui suppose de préserver les emplois d'assistants d'éducation, prioritairement aux dispositifs hors temps scolaire. Cependant sur Marseille nous nous heurtons aussi à la mission interministérielle qui veut renforcer les dispositifs d'école ouverte.

Mais nous pouvons redouter de voir non reconduits les supports des contrats arrivés à terme. D'ores-et-déjà, nous appelons les établissements à voter des motions dénonçant ces suppressions de postes dans les CA, à envoyer des lettres-pétitions aux DASEN et d'organiser la mobilisation des collègues sans délai.

Marion Chopinet et Séverine Vernet

Carte des GRETA

Le rectorat a lancé des discussions et des études en vue de futurs "rapprochements" de certains GRETA (mais c'est bien de fusion qu'il s'agit). Ce travail, déjà bien entamé sur l'aire marseillaise est encore à l'état embryonnaire concernant le Vaucluse et les GRETA de l'aire Vitrolles - Aix.

Le SNES FSU aborde ces questions avec un triple souci : permettre le maintien et le développement de formations au plus près des usagers, garantir et renforcer un bon équilibre financier des GRETA et maintenir l'emploi tout en respectant les personnels et leurs statuts. Cela implique que toute évolution associe l'ensemble des personnels et les organisations syndicales ce qui n'est pas vraiment le cas puisque, si le rectorat nous tient informés des avancées du dossier (à notre demande), nous ne sommes pas réellement associés à ces discussions. Nous aborderons ce point lors du prochain CACFC (le 11 juillet) et demanderons la mise en place de groupes de travail académique associant TOUS les personnels et les organisations syndicales représentatives.

Franck Balliot

A la retraite

Le combat syndical continue

Vous qui partez à la retraite, à la rentrée 2013, vous avez cru peut-être que votre engagement dans les luttes sociales serait moindre. Perdu!

La caractéristique d'une crise, c'est que rien n'est figé et que les rapports de force sont à construire en permanence. Les forces sociales qui pilotent l'économie avec un appétit prédateur inouï, celles qui vous imposent l'austérité en vous disant que c'est la seule voie possible alors qu'elle est seulement celle qui leur permet d'accentuer et de faciliter leurs prélèvements continus, bref le néo-libéralisme triomphant d'un capitalisme dérégulé veut diminuer votre pension et celles à venir, augmenter vos impôts, restreindre les remboursements médicaux, privatiser un peu plus encore les services publics.

Il faut prendre 5 milliards d'euros aux retraités, lisait-on en septembre 2012 ! C'est bien ce que propose Mme Moreau dans son rapport.

Une nouvelle bataille des retraites associant actifs et retraités est imminente: votre apport est nécessaire.

Syndiquez vous en prenant contact avec la section académique dès maintenant.

Le S1 des retraités

CIO de Marseille

Fusions annoncées

La ville de Marseille compte 6 CIO dont 3 financés par l'Etat (CIO I-Prado, CIO IIIB-St Just, CIO V-La Viste) et 3 à gestion départementale (CIO II et CIO III A, les deux situés rue Edmond Rostand, CIO IV-Belle de Mai). Le rectorat a annoncé son intention de fusionner les CIO I et IIIA et les CIO IIIB et IV à la rentrée 2014 pour des raisons budgétaires.

Le SNES a rencontré à plusieurs reprises le CG 13 qui dément tout désengagement dans le financement des CIO dont il a la charge ou toute volonté de fusion.

Par ailleurs, cette fusion n'a jamais fait l'objet d'une vraie consultation auprès des personnels.

Enfin plus fondamentalement, ces projets de fusion de CIO sur la ville de Marseille remettent en cause la logique du maillage territorial et des missions des CIO.

Le SNES a toujours eu une position claire. L'existence d'un CIO au plus proche des établissements est un élément structurant de l'orientation scolaire. Tous les élèves et leurs parents doivent pouvoir bénéficier d'un service de proximité.

Aussi nous approuverons tout projet qui, après consultation des personnels des CIO, ira dans le sens d'une amélioration des services rendus aux usagers. Ce n'est pas le cas actuellement.

C'est pourquoi, nous demandons au Recteur la tenue d'un groupe de travail spécifique réunissant le rectorat, le CG 13, les personnels des CIO concernés et les organisations syndicales sur la question des CIO marseillais.

Michèle Larroquette

Dossier réalisé par :

Nadine Baggioni-Lopez,
Franck Balliot, Michèle Larroquette,
Serge Pillé, Carole Samouiller,
Nicolas Sueur, Laurent Tramoni
et Julien Weisz

Hors Classe des CPE Une immense déception !

Malgré les annonces du ministre de l'Education Nationale sur internet au mois de février dernier, et malgré toutes les audiences qui ont suivi ou précédé, la répartition du contingent Hors Classe vient n'a traduit aucune avancée pour les CPE ! Le ratio de 5% a été maintenu tel quel, alors que celui des enseignants est de 7%..., le ministère nous renvoyant au nouveau protocole de discussion sur la revalorisation des carrières. Celui-ci, bien que nettement insuffisant, acterait l'augmentation du taux d'accès pour les CPE en 2014.

Lors de la CAPA d'avancement de grade, 16 collègues ont été promus et les élus du SNES ont œuvré pour que ce soit majoritairement les collègues du 11^e échelon qui y accèdent. Des erreurs ont pu être rectifiées, cependant, une grande opacité règne concernant les avis, et notamment les critères qui y président, générant ainsi incompréhension et sentiment d'injustice de la part des collègues. C'est pourquoi nous rappelons avec force notre revendication de fond de transformation de la hors classe en fin de carrière pour tous et d'augmentation significative de la valeur du point d'indice !



C. Samouiller



M. Larroquette

Et pour les CO-Psy et DCIO

Toujours pas de Hors Classe !

Le SNES porte l'exigence d'un rôle reconnu et étendu pour les CO-Psy et les DCIO (1 seul corps et 2 grades), convaincu que la spécificité de psychologue est un atout dans la contribution à la réussite, la prévention des décrochages et la construction de parcours qualifiants pour tous.

Les CO-Psy stagiaires sont recrutés par concours avec une licence de psychologie. Au bout de 2 ans de formation, ils obtiennent le DECOP qui les autorise à faire usage du titre de psychologue.

C'est pourquoi le SNES exige qu'on prenne en compte le niveau actuel du DECOP dans la revalorisation indispensable de la profession : pour les CO-Psy, une carrière à 11 échelons avec intégration des indices actuels des DCIO et pour les DCIO, une nouvelle échelle indiciaire équivalente à celle des agrégés. Ceci permettrait à tous (CO-Psy/DCIO) d'accéder à la hors classe.

La Hors Classe dans l'académie

*L'obsession évaluatrice pervertit le système éducatif par tous les bo
génératrices de stress et vecteurs de tri social, instrumentalisation
(benchmarking : inciter les professeurs à gonfler leurs notes e
déqualification des métiers par une évaluation sur la base de « b*

Qu'on les laisse étudier ! Qu'on n

Plus le rôle social d'une profession est reconnu

*Pour quelle raison ce qui vaut pour les inspecteurs et les chefs
de la fonction publique, ne pourrait s'appliquer aux en*

nous demandons un rythme unique d'avancement

*Cela permettrait de changer le rôle de l'évaluation, qui d'inspecti
permettant un réel échange sur les pratique*

*Le SNES demande que le ministre ouvre des discussions en ce sens, qu
pas de début de carrière à moins de 2000 , des échelons de*

*aux indices de la hors-classe, et la création d'un débouché de ca
Notre objectif ? L'accès de tous dans un*

Pour ouvrir le débat sur ces questions, nous vous propos

de la notation pédagogique dans notre académie (p.6-7) et un bila

Chez les agrégés

Gain indiciaire : pour qui ? Et quand ?

Dans le corps des agrégés, le passage à la hors-classe ne donne pas de bénéfice immédiat. Seuls les collègues ayant plus de trois ans dans le 11^e échelon atteignent immédiatement l'échelle lettre A soit l'indice 821, et indice terminal 2 ans et 6 mois plus tard.

En conséquence, les élus de la FSU, ayant pour objectif des fins de carrière pour tous en hors classe, avant la retraite, argumentent pour que les avis proposés dans l'Académie soient optimisés, de manière à ce que les collègues puissent bénéficier du gain le plus important possible, en activité et à la retraite.

Nos critères pour l'attribution des avis Recteur sont réglementairement ceux du parcours de carrière et la revalorisation de celle-ci.

Nous défendons l'intérêt individuel et collectif des collègues et de la profession,

Ainsi, nous demandons l'avis Exceptionnel pour tous ceux du 11^e échelon et pour ceux du 10^e échelon dont le temps d'attente avant d'atteindre l'échelle lettre A correspond à celui du départ en retraite (Cf. tableau).

C'est ce que nous avons fait lors des CAPA depuis plusieurs années afin que le passage à la hors-classe profite à un nombre important de collègues de l'Académie, et d'abord pour ceux qui sont les plus proches de la retraite. Lors de la CAPN du 25 au 27 juin nous espérons une centaine de promotions pour notre académie.



Bénéfice financier d'une promotion à la hors-classe des agrégés

Reclassement de la CN (classe normale) en HC (hors classe)	Temps pour atteindre l'indice 821 (premier bénéfice)	+ 2 ans et 6 mois pour atteindre le 963 (indice terminal), soit :
9 ^e CN : reclassés 3 ^e HC	Bénéfice 9 ans après	11 ans 6 mois
10 ^e CN : reclassés 4 ^e HC	Bénéfice 6 ans 6 mois après	9 ans
11 ^e CN + 1 an : reclassés 5 ^e HC	Bénéfice 3 ans après	5 ans 6 mois
11 ^e CN + 2 ans : reclassés 5 ^e HC	Bénéfice 2 ans après	4 ans 6 mois
11 ^e CN + 3 ans : reclassés 5 ^e HC	Bénéfice 1 an après	3 ans 6 mois



L. Tramoni



S. Orsoni



F. Balliot



N. Baggioni-Lopez

'académie d' Aix-Marseille

... tous les bouts : évaluations incessantes des élèves, chronophages, généralisation des résultats scolaires pour évaluer les établissements... sur notes en exhibant un établissement voisin plus généreux), base de « bonnes pratiques » prédéfinies et érigées en normes... er ! Qu'on nous laisse travailler !

... est reconnu, moins l'évaluation est tatillonne.

... et les chefs d'établissement, qui sont comme nous des cadres A

... iquer aux enseignants, CPE, CO-PSy ? Comme ceux-là,

... avancement d'échelon : le plus favorable pour tous !

... i d'inspection-sanction pourrait enfin devenir inspection-conseil,

... r les pratiques, les contenus, la formation.

... ce sens, qui débouchent sur une amélioration de la carrière de tous :

... échelons de milieu de carrière plus rapide, un accès de tous

... ouché de carrière ouvrant au-delà des indices terminaux actuels.

... us dans un corps des agrégés revalorisé.

... vous proposons un dossier qui présente un état des lieux

... 7) et un bilan de la campagne 2013 d'accès à la hors-classe (p.4-5).

Chez les certifiés

Pourquoi prioriser les fins de carrières ?

Depuis plusieurs années, le SNES priorise la promotion à la hors-classe de collègues qui ont fini leur carrière en classe normale. Lors de la création de la hors-classe des certifiés et CPE en 1989, la grille indiciaire de la hors-classe et les règles de reclassement ont été construites comme une poursuite de carrière après la classe normale. Le nombre d'emplois de hors classe était contingenté (15% du corps), et les promotions n'étaient essentiellement possibles que sur des emplois libérés par les départs à la retraite. D'où la nécessité d'assurer une rotation rapide sur ces emplois. Depuis 6 ans, le nombre de promotions n'est plus calculé de cette manière, mais avec un ratio qui a augmenté jusqu'en 2009 suite à nos mobilisations : le nombre de promotions est actuellement de 7% du nombre de promouvables.

Ce ratio pourrait permettre de promouvoir tous les collègues en fin de carrière. Cela reste pour l'heure la priorité du SNES. En effet, passer les dernières années de sa carrière au 11^e échelon de la classe normale représente une perte sur le salaire de 55 000 euros sur 10 ans d'activité. Auxquels s'ajoute la différence de pension, sur une vingtaine d'années de retraite, entre un collègue ayant fini sa carrière au 11^e échelon de la classe normale et un collègue ayant atteint le 6^e échelon de la hors classe, qui est de plus de 65 000 ; si celui-ci a atteint en outre le 7^e et dernier échelon de la hors classe, cette différence passe à plus de 100 000 .

A l'inverse, chaque substitution d'un collègue ayant fini sa carrière en classe normale par un collègue qui n'est toujours qu'au 10^e échelon, permet à l'Etat d'économiser 43 000 euros pendant 10 ans sur la masse salariale.

La hors classe doit être un élément de la revalorisation de nos métiers, et non un levier de dévalorisation qui, sous couvert d'accélération de la carrière de quelques-uns, permettrait de réduire la masse salariale. C'est pour cette raison que le SNES milite pour promouvoir prioritairement les collègues qui ont fini leur carrière en classe normale ou qui sont proches de la retraite.

Comparatif du bénéfice financier d'une promotion à la hors-classe des certifiés sur 10 ans de carrière

Moment de la carrière en classe normale où la promotion en hors classe est obtenue	Bénéfice financier de la promotion par rapport à la poursuite d'une carrière en classe normale	Surcoût pour l'employeur
11 ^{ème} avec 3 ans d'ancienneté	458 euros / mois	54 984 euros
10 ^{ème} avec 2 ans d'ancienneté	98 euros / mois	11 736 euros
9 ^{ème} avec 2 ans d'ancienneté	144 euros / mois	17 262 euros

NB : dans les deux derniers cas, on compare 10 ans de carrière à la hors-classe avec 10 ans de carrière en classe normale, parcourue au grand choix et finalement promotion à la hors-classe après 3 ans d'ancienneté au 11^{ème} échelon

Substituer un 10^e à un 11^e permet donc à l'Etat d'économiser 37 722 euros sur 10 ans



J. Weisz



S. Pillé



M. Freu



A. Sandamiani

Diplôme

Pensez à le transmettre !

Depuis 3 ans, le diplôme de Maîtrise est pris en compte dans le barème de la hors classe pour les certifiés. Mais de nombreux collègues ne l'ont pas transmis à l'administration avant le 1^{er} avril (ou bien il y a des années). Si ce n'est déjà fait, transmettez en une copie dès cette année, par voie directe et hiérarchique pour sa prise en compte l'an prochain.

Attention : les informations de prise en compte du diplôme sur l'prof ne sont pas fiables.



Bilan 2013

Cette année les modalités de répartition du contingent ont été à nouveau modifiées. Le calcul du nombre de promotions au niveau national correspond toujours à 7% des promouvables, mais deux changements ont été effectués dans les modalités de répartition entre académies.

Le premier revient à calculer le nombre de promotions non plus sur l'ensemble des promouvables d'une académie donnée (échelons 7 à 11), mais uniquement sur l'ensemble des échelons 9, 10 et 11. Cette évolution est positive car elle reconnaît que les échelons 7 et 8 ne doivent pas être concernés par cette promotion de grade. En effet la carrière de ces personnels passe avant tout par l'avancement d'échelon.

Le second réside dans le fait que les académies qui ont moins de possibilités de promotions que de personnels au 11^e échelon ont été abondées. La conséquence pour notre académie est une diminution de 15 promotions (354 l'an passé contre 339 cette année), mais cette baisse vient du fait que nous avons réussi à faire promouvoir la grande majorité des 11^e échelon lors des campagnes précédentes.

Cette année encore, le SNES a obtenu lors des commissions l'intégration dans le tableau de promotion de nombreux collègues en fin de carrière ou proches de la retraite. Il en résulte que sur 187 personnels au 11^e échelon, 146 ont pu être promus (soit 78% des 11^e). Le reste des promotions est constitué de 187 10^e échelon et 6 au 9^e échelon.

Au niveau des avis émis par les chefs d'établissement et corps d'inspection, on peut constater que nos interventions ont porté puisque ces avis tendent vers le maximum de 20% des promouvables, qui est le contingent autorisé concernant les avis Très Favorables : 19,5% pour les CE, 18,6% pour les IPR. Il n'en reste pas moins que des disparités existent d'une discipline à l'autre, et il arrive que les avis CE soient difficilement explicables.

C'est pourquoi nous demandons la possibilité pour les personnels de contester en CAPA les avis qui ont été émis, comme c'est déjà le cas lors de la notation administrative.



ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ



Texte de clôture du colloque
www.snes.edu/Texte-de-cloture.html

Retour du colloque

La réforme de l'évaluation des enseignants a été l'un des derniers décrets de Luc Chatel. La mobilisation des enseignants et l'alternance ont changé la donne. Le colloque organisé par le SNES mercredi 5 juin avait pour objectif de réfléchir sur les aménagements possibles d'un système qui n'est guère satisfaisant. Trois temps ont animé la journée : pour quoi évaluer ? Que faut-il évaluer ? Qui doit évaluer et comment ? Plusieurs intervenants étaient mobilisés (parlementaire, IG, IPR etc...).

Y. Durand, député socialiste, a pointé la nécessité d'une évaluation du travail en équipe avec une part d'auto-évaluation. Le député s'est montré favorable à une déconnection de l'évaluation et de l'évolution de la carrière. Thomas Lamarche, chercheur, a montré les liens entre les réformes sur l'évaluation des personnels (et des élèves) et la montée de la concurrence entre établissements. Le bon enseignant devient celui qui respecte les injonctions et met des bonnes notes.

De nombreux témoignages ont exprimé un sentiment de défiance croissant des personnels à l'égard de l'inspection ainsi que le manque de concertation entre les IPR et les enseignants.

La notation pédagogique actuelle fondée sur une visite quinquennale d'une heure n'est guère satisfaisante. Il faut donner la possibilité aux personnels de contester les rapports d'inspection dans le cadre des CAPA. Il faut passer d'une évaluation sanction à une évaluation conseil.

Le chantier est donc ouvert et invite à se questionner sur l'articulation du triptyque évaluation-inspection-avancement. L'enjeu est majeur : l'inspection générale reconnaît que la rédaction du récent rapport sur l'évaluation a précédé la définition des nouvelles missions de l'enseignant...

Le chantier est donc ouvert, le SNES portera ses propositions avec la force que lui donneront les attentes des collègues sur ce sujet !

Emploi, statut, carrière

Déconnecter évaluation et avancement

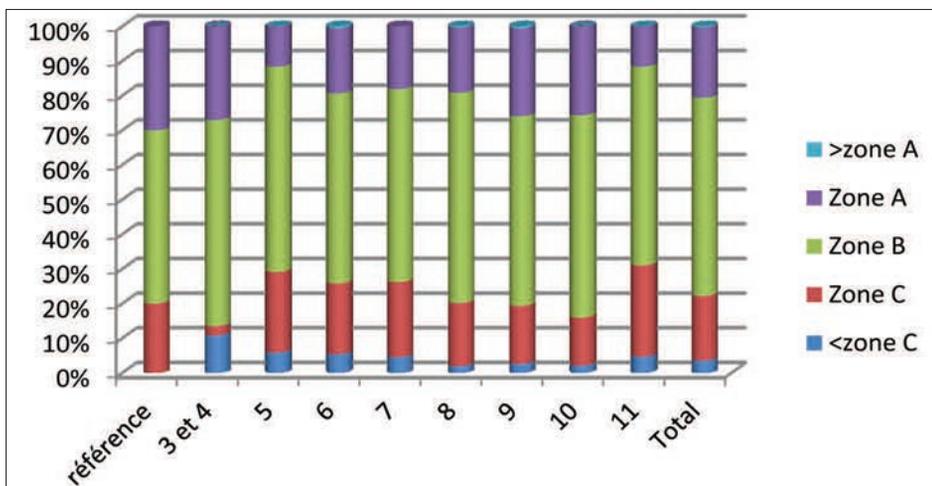
Chez les agrégés... Le corps est à gestion nationale c'est à dire que les promotions (avancement d'échelon, accès à la hors classe) se font toutes académies confondues. Suite aux interventions du SNES, le ministère a fait le choix, en 2009-2010 d'une grille de référence commune à toutes les disciplines. Cette grille de référence comporte, pour chaque échelon trois zones (C, B et A) selon la répartition 20%, 50%, 30% qui correspondent respectivement à l'intention de promotion à l'ancienneté, au choix ou au grand choix. Le tableau ci-dessous donne la répartition des notes pédagogiques des agrégés classe normale de notre académie par zone en fonction de leur échelon.

Premier constat : la part des notes dans la zone A qui devrait se trouver autour de 30% ne l'atteint jamais et est en moyenne de 20%. Second constat : pour les échelons 5 à 7 la zone C (ou en dessous) est sur représentée. Une première explication peut être que ces données intègrent des collègues qui viennent de changer d'échelon et que leur note sera réajustée avant l'accès à un échelon supérieur via une nouvelle inspection. Une seconde, plus convaincante au regard de ce qui suit, est le nombre encore trop important de collègues dont l'inspection est trop ancienne (à ce propos, nous avons constaté qu'un quart ou plus des collègues agrégés de math, anglais et SVT ont une inspection qui date de plus de 5 ans).

Quelles conséquences en terme d'avancement ? Cette sous représentation de la zone A dans les notes pédagogiques a pour effet de minorer la part des collègues agrégés qui avance au Grand Choix. Sur les 493 agrégés de notre académie qui étaient promouvables au Grand Choix cette année, 24,3% y ont accédé (30% nationalement). La part d'accès au Choix est sensiblement la même qu'au niveau national et c'est donc la part de passage à l'Ancienneté qui est plus importante qu'attendue. Ces résultats sont confirmés par l'étude que nous avons pu faire sur le mode d'accès à l'échelon actuel des agrégés classe normale (à partir du fichier hors classe 2013 donc sur les seuls échelons 7 à 11) : à aucun échelon on n'atteint les 30% d'accès au grand choix (y compris en supprimant le biais du aux durées différentes de stationnement dans l'échelon selon le mode d'accès à l'échelon supérieur).

Notre académie est donc défavorisée. Le SNES œuvrera pour que les grilles cibles soient respectées, que les moyens nécessaires à des inspections plus régulières soient dégagés mais aussi pour enfin donner à l'inspection un vrai rôle d'aide, de conseils et de formation en la déconnectant de l'avancement.

Répartition des notes pédagogiques des agrégés par zone et par échelon



TZR

La fonction de remplacement pénalisante ?

Nous avons travaillé sur les écarts de notations (notes pédagogique et administrative) entre les certifiés classe normale et les TZR certifiés classe normale (soit 286 TZR) échelon par échelon. Ce travail nous a permis de montrer que les TZR ont des notes pédagogiques inférieures (en moyenne 0,5 points en dessous) et ce quel que soit l'échelon. Et il sont aussi légèrement pénalisés concernant la note administrative (-0,14 pt en moyenne).

Les retards d'inspection sont sans doute la cause de ces écarts puisque 23% des TZR certifiés ont une inspection qui date de plus de 5 ans. Une hypothèse consiste à expliquer que les TZR sont souvent des entrants récents dans l'académie et qu'ils ont accumulé un retard d'inspection dans leur académie précédente mais cela est surtout vrai des collègues jeunes (donc aux échelons peu élevés) alors qu'on retrouve des écarts à tous les échelons. Une autre hypothèse est que les TZR changeant souvent d'établissement d'affectation, ils "échappent" plus souvent aux inspections.

Quoi qu'il en soit c'est peu dire que la difficulté de leur mission pourtant nécessaire au bon fonctionnement du service public n'est pas valorisée ni même prise en compte !

L'ensemble des résultats pour tous les échelons où le nombre de TZR est supérieur ou égal à 25 est consultable sur www.aix.snes.edu.

Baccalauréat 2013

Haro sur le baudet !

Gangréné par la fraude, stressant les chers petits, coûtant plusieurs millions, au détriment des cours : le bac fait cette année l'objet d'une cabale, médiatique en tout cas, et même "syndicale". Ce qui n'empêche pas les mêmes médias de sacrifier encore à ce vieux marronnier : derniers conseils des profs, commentaire des sujets, interview des élèves. C'est un évènement !

D'ailleurs le Nouvel Obs publie un sondage net : 71 % des français souhaitent que le bac national et terminal demeure, contre 19% pour le contrôle continu.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes : les français tiennent à ce bac que les gouvernants depuis des années cherchent à mettre à bas. Au point que ces derniers ont une stratégie : y toucher sans le dire et sans en avoir l'air, faire campagne contre, enfin faire si bien qu'il n'en reste après coup pour ainsi dire rien. TPE, oraux de langues, CCF au bac pro, épreuves pratiques et expérimentales... Quel anonymat ? Quel diplôme national ? Mais de quoi parle-t-on ?

Sachant le sujet rugueux, le ministre l'a passé sous silence dans sa Loi de refondation qui ne devait fâcher personne. Comme la réforme du lycée d'ailleurs. Circulez, rien à voir. L'action du SNES cette année l'a progressivement amené à annoncer l'ouverture d'un "chantier" sur le baccalauréat, dont on ne connaît

pas encore les modalités, mais dont on sait par avance que le "Contrôle en Cours", de Formation ou d'Apprentissage, qu'importe, sera en bonne place dans les projets du ministère, et de ceux des organisations syndicales qui lui emboîtent le pas.

A l'opposé, le SNES défendra sa conception d'un examen national, terminal, anonyme, premier grade universitaire, qui doit évoluer pour retrouver sa cohérence, pour intégrer l'évaluation de l'oral sans perdre toutes ses garanties. Pour le SNES séparer réflexion sur le bac et sur le lycée relèverait au mieux de l'incompétence, au pire de la rouerie qui caractérisait le précédent gouvernement.

Les évolutions du baccalauréat ne doivent pas entériner et figer la réforme du lycée en l'état. Au contraire : nous demandons à ce que le chantier de la réforme du lycée soit ouvert, avec l'ambition d'une nouvelle étape dans la démocratisation de l'accès aux études et aux qualifications et la volonté de refonder le baccalauréat, auxquels parents, élèves et enseignants sont décidément attachés.

Caroline Chevé

(1) Dans une note le SNPDEN-UNSA, principal syndicat des chefs d'établissements affirme que le "vrai prix" du bac 2013 dépasserait 1,5 milliard d'euros, incluant l'organisation des épreuves mais aussi le coût des cours qui n'ont pas eu lieu du fait de l'organisation de l'examen et des nouvelles épreuves orales, suggérant au passage qu'il ne faudrait pas payer les heures supplémentaires en juin.

SNES AIX - MARSEILLE N° 352 - Juin 2013

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. Tramonî - Conception : C. Chev  - Cr dit photo : F. Balliot - M.Freu

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - T l. 04.91.57.75.00

P riodique inscrit CPPAP 0215 S 05 476 - D p t l gal : 16 mars 2011 - ISSN 0395-384 X

Tir    6 500 exemplaires - Prix : 2  

02/11



MA BANQUE EST DIFF RENTE, CEUX QUI LA G RENT SONT COMME MOI.

Le Cr dit Mutuel Enseignant est une banque coop rative. Ce que  a change ? C'est une banque qui appartient   ses clients-soci taires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assembl es g n rales. Ils  lisent leurs repr sentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc   ses clients que le Cr dit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non   des actionnaires.

UNE BANQUE CR EE PAR SES COLL GUES,  A CHANGE TOUT.

Cr dit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CR DIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649*

65, LA CANEBIERE - 13001 MARSEILLE
 COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185*

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE
 COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12   TTC/min.